



CHARTRE DES ÉTUDIANTS DE L'IAE

	Les étudiants de l'IAE Montpellier sont tenus de respecter les règles, les politiques, les règlements et les ressources de l'Université et de l'Institut d'administration des entreprises (IAE Montpellier).
	Les étudiants de l'IAE Montpellier sont encouragés à prendre en charge leur réussite, en s'informant, en participant aux différentes réunions et conférences organisées par l'IAE Montpellier.
	Les étudiants de l'IAE Montpellier ont la responsabilité de remplir les tâches qui leur incombent en participant aux activités pédagogiques, en étant présent aux cours, présents aux TD et autres activités proposées par les enseignants
	Les étudiants de l'IAE Montpellier ont la responsabilité de prendre connaissance des cours, de l'organisation de leurs parcours et d'être assidus aux cours, et aux examens.
	Les étudiants de l'IAE Montpellier ont la responsabilité de respecter les délais, les modalités et les échéances d'évaluations prévus dans leurs cursus.
	Les étudiants de l'IAE Montpellier ont la responsabilité de faire preuve d'éthique en évitant les fraudes et plagiat, ou tout comportement qui nuirait à l'image de l'IAE et de l'Université de Montpellier.
	Les étudiants de l'IAE Montpellier ont la responsabilité de respecter les chartes mobilité, d'éthique, et tout règlement intérieur de l'université de Montpellier ou toutes universités partenaires.
	Pendant les heures d'enseignements, l'utilisation du téléphone portable est interdite. Conformément au règlement intérieur, les ordinateurs sont utilisés uniquement pour un usage pédagogique.

L'étudiant inscrit à l'IAE s'engage à appliquer cette charte, à respecter le règlement intérieur de l'Université et le règlement des enseignements, des études et des examens.

Nom

Prénom

Fait à

le

Signature